

## COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*

**DECISION N° 030/2022 :** FINANCES  
Adaptation du poste de travail d'un agent en situation de handicap  
Demande d'aide financière – FIPHFP

#### LE MAIRE DE GREZIEU-LA-VARENNE,

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire, pour la durée de son mandat, afin de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, lorsque les crédits afférents aux opérations concernées sont inscrits au budget,

**VU** les principes d'intervention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique afin d'aider les personnes en situation de handicap à conserver une activité professionnelle en compensant leur handicap,

**CONSIDERANT** que, suite à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé d'un agent technique, il est nécessaire de compenser son handicap en aménageant son poste de travail grâce à l'acquisition de matériel adapté,

**CONSIDERANT** que le surcoût lié à la compensation du handicap de l'agent pour l'aménagement de son poste s'élève à 1 157,76 euros HT soit 1 389,31 euros TTC,

#### DECIDE

**DE SOLLICITER** une aide financière auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique au titre du surcoût lié à la compensation du handicap de l'agent pour l'acquisition de matériel de pré-imprégnation.

Grézieu-la-Varenne, le 21 décembre 2022

Pour extrait conforme,

**Bernard ROMIER**  
Maire de Grézieu-la-Varenne

